

Aussitôt que le vote fut terminé, les scrutateurs rentrèrent dans le chapitre, et en firent connaître le résultat par la voix du prieur de Courzieux. Cela fait, Louis le Toux déclara reporter sur Jean d'Albon la voix que celui-ci lui avait donnée. Le prieur de Courzieux, du consentement de ses deux collègues, fit alors le dépouillement du scrutin devant tout le chapitre, et après avoir fini, s'exprima ainsi :

« Seigneurs, mes frères, je trouve 53 votants (y compris 8 procurations). Sur ce nombre, 33 ont voté pour le frère Jean d'Albon, 19 pour Antoine de Balzac, 1 pour Louis le Toux, comme vous pouvez le vérifier sur le registre. On voit que la plus grande partie s'est prononcée pour Jean d'Albon, et suivant la raison, ce nombre doit être préféré ; il doit l'être aussi pour son mérite ; car ceux qui ont nommé ce dernier sont les plus anciens et les plus notables, et parmi eux se trouvent le plus grand nombre de dignitaires et d'officiers. Ils ne lui sont d'ailleurs ni parents ni alliés, et il ne paraît pas qu'il y ait eu pour ce vote aucune prière ou promesse faite. Au contraire, ceux qui ont voté pour Antoine de Balzac sont en plus petit nombre, et, pour la plus grande partie, des plus jeunes frères et des moins titrés, n'ayant pas une grande habitude des affaires de l'abbaye. La raison veut donc que nous préférions Jean d'Albon, car il est d'un nom illustre, de bonne vie et mœurs, d'âge convenable, de noble race et de naissance légitime, prêtre, bachelier en droit, bien connu dans l'abbaye, qu'il gouverne depuis longtemps au nom de frère Guillaume d'Albon, et pourrait, au besoin, subvenir aux nécessités de l'abbaye. Quant au frère de Balzac, quoiqu'il soit honnête homme et gradué, cependant il est d'un moindre mérite. Pour le frère Louis le Toux, il ne peut en être question ici, car il n'a qu'une voix, et la reporte sur Jean d'Albon. »

put-il pas donner le nom de celui pour lequel il votait ; il ne se rappela que son titre de prieur d'Ambierle (*priorem Ambertæ, quem aliter nominare nescirem*). Il avait oublié une partie de la leçon qu'on lui avait faite. Le dernier électeur de Jean d'Albon était à peu près dans le même cas : il ne put donner que le titre de *prieur de Mornant*.